

CURSUS

Préparation au concours

Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

Pour l'accès à cette préparation, un **test** est programmé. En fonction de votre résultat au test, vous pouvez être orienté(e) en **Tremplin** (formation de remise à niveau) avant de suivre la **Préparation** :
Tremplin Fondamentaux de la langue écrite et orale 10 jours / 60 h

	INTERNE	EXTERNE	3 ^{ème} CONCOURS
Epreuves d'admissibilité	<p>Questionnaire à choix multiples <i>Méthodologie – 4 devoirs</i> 2 jours / 12 h</p> <p>Rédaction d'une note à partir d'un texte ou d'un article de presse relatif à l'animation <i>Méthodologie – 3 devoirs – 1 concours blanc – Séances de correction</i> 6 jours / 34 h</p>	<p>Questionnaire à choix multiples <i>Méthodologie – 4 devoirs</i> 2 jours / 12 h</p>	<p>Questions portant sur l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales <i>Méthodologie – 3 devoirs – 1 concours blanc – Séances de correction</i> 3 jours / 18 h</p> <p>Questions portant sur la résolution d'un cas pratique <i>Méthodologie – 3 devoirs – 1 concours blanc – Séances de correction</i> 3 jours / 18 h</p>
Apport de connaissances	<p>Culture territoriale 2 jours / 12 h</p> <p>Santé et sécurité au travail 2 jours / 12 h</p> <p>Connaissances liées au cadre d'emplois 2 jours / 12 h</p>	<p>Culture territoriale 2 jours / 12 h</p> <p>Santé et sécurité au travail 2 jours / 12 h</p> <p>Connaissances liées au cadre d'emplois 2 jours / 12 h</p>	<p>Culture territoriale 2 jours / 12 h</p> <p>Santé et sécurité au travail 2 jours / 12 h</p> <p>Connaissances liées au cadre d'emplois 2 jours / 12 h</p>
Epreuves d'admission pour les admissibles	<p>Entretien avec le jury <i>Acquis de l'expérience - Méthodologie – Mise en situation</i> 2 jours / 12 h</p>	<p>Entretien avec le jury <i>Acquis de l'expérience - Méthodologie – Mise en situation</i> 2 jours / 12 h</p>	<p>Entretien avec le jury <i>Acquis de l'expérience - Méthodologie – Mise en situation</i> 2 jours / 12 h</p>

Pour connaître la programmation annuelle des préparations, consultez la rubrique Préparations des concours et examens du site de la délégation.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen.

Vous devez vous inscrire au concours ou à l'examen auprès du centre de gestion, organisateur via le site <https://www.concours-territorial.fr/>